VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

PRISE EN CHARGE

Par Profil supprimé Postée le 08/01/2013 22:24

> Lors d'une prescription, par un medecin du CSAPA medicaments, prise de sang, echographie, quelle est la prise en charge car je n'ai pas de mutuelle?

Mise en ligne le 09/01/2013

Bonjour,

Vous pouvez consulter, sur le site de l'Assurance Maladie, un récapitulatif des différents taux de remboursement des actes médicaux et des médicaments. Vous pouvez accéder à ce récapitulatif via le lien mis en fin de message.

Pour d'autres informations, n'hésitez pas à nous contacter au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.

En savoir plus :

- Taux de remboursement de l'Assurance Maladie